Administration communale de Vielsalm
Centre de vacances « **La plaine communale** »

# Projet d'accueil




CENTRE DE VACANCES : La plaine communale
Administration communale de Vielsalm, rue de l'Hôtel de Ville, 5, 6690 Vielsalm
Service « Accueil Temps Libre » : 080/29 28 09

Centre de vacances agréé par ONE

# Le projet pédagogique

## INTRODUCTION : L'OFFRE D'ACCUEIL

Le centre de vacances « La plaine communale » propose un accueil aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans. Nous organisons une semaine de plaines lors de chaque période de congés scolaires, grâce notamment au Partenariat Automne Détente (PAD), ainsi que six semaines durant les vacances d'été. Notre service ouvre ses portes de 7h30 à 18h00 (hors jours fériés) et répond aux attentes du Code de Qualité[1] ainsi qu'au décret relatif aux centres de vacances.[2]

Depuis 2012, le centre de vacances accueille également des enfants à besoins spécifiques. Deux semaines « en intégration » sont organisées lors des vacances d'été, avec un accueil adapté aux enfants porteurs de handicap. Désormais, nous pouvons accueillir des enfants à besoins spécifiques tout au long de l'année, chaque demande étant analysée afin de proposer un accompagnement adapté.

Depuis 2024, la Commune a repris l'organisation de l'accueil centralisé du mercredi pour les plus petits ainsi que l'accueil durant les congés scolaires, auparavant gérés par le service d'accueil du CPAS (Accueil extrascolaire et centre de vacances), suite à sa fermeture en décembre 2023. Cette fusion permet aujourd'hui une meilleure cohérence entre les accueils et pour les familles. Le CPAS reste néanmoins un partenaire essentiel en mettant à disposition les locaux de la crèche "Bébés rencontres" pour l'accueil des enfants âgés de 2,5 à 5 ans et en assurant la présence d'une puéricultrice, également animatrice brevetée, facilitant ainsi la transition des enfants.

Le centre de vacances ouvre ses portes en priorité durant les périodes peu ou non couvertes par d'autres opérateurs sur la Commune de Vielsalm. Nous y proposons des activités variées : récréatives, ludiques, sportives, créatives et culturelles, dans un cadre sécurisé et adapté aux enfants. L'objectif est d'offrir une expérience de vacances distincte du rythme scolaire, favorisant le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Les tarifs appliqués visent à permettre l'accès aux activités à un maximum d'enfants, y compris ceux issus de familles fragilisées, qu'elles soient en situation de travail ou non. Un partenariat avec le CPAS et d'autres services sociaux (AMO L'Étincelle, Service d'Aide à la Jeunesse, Plateforme de Lutte contre la Pauvreté « Pas à Pas ») facilite l'inscription des enfants en situation de vulnérabilité.

Le présent projet d'accueil est une réflexion continue sur la qualité de notre centre de vacances. Son objectif est de prendre en compte les besoins physiologiques, psychologiques, sociaux et culturels de chaque enfant. Il est conçu, élaboré et régulièrement réévalué par l'équipe d'animation. Il est disponible en téléchargement sur le site de la Commune de Vielsalm : www.vielsalm.be (section Accueil Temps Libre).

[1] Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française fixant le code de qualité de l'accueil (17 décembre 2003)
[2] Décret relatif aux centres de vacances (dernière modification avril 2009)

## ENCADREMENT ET EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'encadrement est composée d'un coordinateur breveté et d'animateurs par lieu d'accueil, dont au moins un tiers est breveté.
L'équipe d'animation se compose d'animateurs, d'étudiants, de stagiaires ou de bénévoles suivants ou ayant suivi des formations en lien avec la petite enfance, la pédagogie ou l'éducation.

Les étudiants, stagiaires et/ou bénévoles sont suivis par la coordinatrice autant dans la préparation de la plaine que sur le terrain.

La plaine communale respecte les normes d'encadrement proposées par l'ONE :

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans ;
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans ;
- Un animateur pour 3 enfants porteurs de handicap.

La procédure de recrutement des étudiants pour les plaines d'été se fait de la manière suivante :

- Appel à candidature dans le « Salminfo » (bulletin communal) et il est relayé sur le site de la Commune et sur la page Facebook « Accueil Temps Libre - Vielsalm ».
- Présence d'un échevin lors du salon des Jobs d'étudiants organisé par la Maison de l'Emploi de Vielsalm.
- Sélection au préalable des profils par la coordinatrice ATL et l'échevin en charge. Une proposition d'équipe d'animation est ensuite faite au Collège Communal.
- Décision de Collège Communal et suivi des candidatures.

Nous encourageons également les stagiaires ayant effectué une formation au sein de nos plaines à postuler. Leur expérience sur le terrain est un atout et peut être valorisée lors du recrutement.
Dans un souci de continuité et de cohésion d'équipe, nous tentons de conserver les mêmes étudiants d'une année à l'autre, lorsque cela est possible. Cela permet de garantir une meilleure dynamique au sein des plaines et d'assurer une transmission des savoirs entre les animateurs plus expérimentés et les nouveaux arrivants.

Dès que l'équipe est constituée, une réunion est organisée afin que chacun puisse se rencontrer et discuter des projets d'activités qu'il souhaite mettre en place. Le programme est alors construit lors de cette réunion, et il est demandé à chacun de préparer des activités à présenter au groupe. Si nécessaire, une deuxième réunion pourra être organisée pour finaliser le programme.
Pour l'été, une réunion avec les coordinateurs a lieu au préalable afin de préparer au mieux les 6 semaines de plaines.
Les documents tels que, le Règlement d'Ordre Intérieur et le Projet Pédagogique sont transmis à l'équipe.

La réunion préparatoire est <u>obligatoire</u> pour tous les membres de l'équipe et a lieu avant la plaine pour :

- Confronter les idées et définir les thèmes pour les semaines de plaine ;
- Entendre les nouvelles propositions ;
- Élaborer un programme des activités pour chacun des groupes ;
- Se répartir les tâches et les attributions de chacun (achat de matériel, rangement, nettoyage, ouverture et fermeture des portes…) ;
- Discuter autour du projet pédagogique et du ROI de la plaine communale ;
- Prendre connaissance des aspects pédagogique et administratif relatifs à une plaine ;
- Faire le point sur l'accueil spécifique des enfants porteurs de handicap ;
- La création d'un groupe privé de discussion « Facebook », ce qui simplifie la communication entre tous les membres de l'équipe.

Ces moments sont essentiels pour la cohésion de l'équipe, la collaboration et la coordination des animateurs qui travailleront ensemble.

Chaque jour, l'équipe d'animateurs s'auto-évalue durant le stage sous l'œil vigilant et bienveillant du coordinateur. Les animateurs sont également encouragés à discuter entre eux des modalités de l'accueil, des activités proposées, mais aussi des enfants et des demandes éventuelles de ceux-ci.

En fonction des besoins, le coordinateur peut proposer une brève réunion en fin de journée afin de faciliter l'échange des informations, de réorganiser, de se coordonner, de régler les éventuels problèmes, …
Pour l'été, à la fin de chaque semaine d'accueil, un débriefing est organisé avec les animateurs. C'est l'occasion de faire le point sur ce qui fonctionne, ce qui doit être adapté, les besoins et envies de chacun, de remettre le projet pédagogique en question et le faire évoluer en fonction des besoins, de réfléchir à la qualité de l'accueil et à l'organisation globale du centre, de rechercher de nouvelles pistes de solution, de nouvelles propositions, …

Une évaluation de clôture est également prévue, ce moment de concertation est primordial pour le développement de la qualité de l'accueil, la coordination, l'ajustement de l'organisation, la planification des prochaines plaines, mais aussi pour recueillir le ressenti de chacun, discuter des points à améliorer, des points positifs…

## ACTIVITES ET ENCADREMENT

- Les activités et le « temps libre »

Plusieurs activités sont proposées quotidiennement aux enfants, mais celles-ci ne sont jamais imposées. Après tout, « c'est les vacances » ! Les enfants ont la possibilité de jouer entre eux, de se reposer ou de ne rien faire. Parmi les activités proposées, on peut citer des ateliers créatifs, des jeux en plein air, des promenades, des ateliers culinaires… Les activités en plein air, à l'extérieur sont favorisées. Nous avons la chance de vivre à la campagne, là où la forêt et les espaces verts font totalement partie de notre quotidien.

Ces activités peuvent s'inspirer d'un "fil conducteur" qui sert de base pour les semaines à venir, mais ce fil n'est en aucun cas un thème imposé. Il n'est pas évoqué auprès des familles et son but est simplement d'apporter un cadre d'inspiration pour les animateurs, afin de stimuler leur créativité. Il n'est pas nécessaire de l'aborder de manière rigide, car il a été constaté que cela pourrait constituer une barrière pour certains animateurs qui préfèrent avoir plus de liberté dans leurs propositions. Les activités sont donc ouvertes et variées, permettant à chacun d'exprimer ses idées tout en s'adaptant aux envies et besoins des enfants. Ce fil conducteur peut se décliner sous différentes formes, selon les idées et la dynamique de l'équipe, sans jamais être une contrainte. Les thèmes, ou inspirations, sont décidés lors de la réunion, puis chaque animateur crée ses propres activités, en proposant une activité par semaine minimum, de façon à offrir une belle diversité d'animations.

Les enfants sont répartis en groupe d'âges, sur deux sites :

- Dans les locaux de la crèche « Bébés Rencontres » (Rue Jules Bary 50 à 6690 Vielsalm) pour les **enfants de 2,5 à 5 ans**. La capacité d'accueil est de 18 enfants.

- Dans les locaux de l'ancienne école de Ville-du-Bois (Ville-du-Bois, 133b à 6690 Vielsalm) pour les **enfants de 6 à 12 ans.** La capacité d'accueil est de 25 enfants.

Les animateurs sont chargés de proposer des activités en fonction de ce qu'ils observent au sein du groupe : si les enfants semblent jouer et s'amuser de façon autonome, les animateurs n'interviendront pas dans leurs jeux. Ils proposeront des jeux plus cadrés lorsque les enfants manifesteront des signes d'ennui, d'énervement ou tout simplement lorsqu'ils le demanderont. La journée sera ainsi rythmée entre temps libres et temps plus cadrés.

Les animateurs veillent à favoriser la créativité de chacun, en proposant des activités de type « bricolage » où chaque enfant peut y mettre sa touche personnelle (pas de modèles ou de couleurs obligatoires !)
Tout au long de la journée, l'équipe propose des temps à l'extérieur pour bouger, se dépenser, se défouler et prendre un bon bol d'air frais. S'il pleut, les locaux permettent d'organiser des activités de type sportives à l'intérieur.

Nous travaillons ponctuellement en partenariat avec des structures ou associations locales pour proposer des animations spécifiques (par exemple, la bibliothèque). Grâce à la mise à disposition du bus communal, nous avons la possibilité d'emmener les enfants en excursion : « Sentier pieds nus » à Gouvy, « Parc Chlorophyle » à Dochamps, et bien d'autres encore. Nous profitons également du train sur notre commune, ce qui nous permet d'organiser des escapades. Offrir des activités extérieures de qualité fait partie des missions de notre centre de vacances. C'est dans cet esprit de découverte et de plaisir que nous souhaitons immerger les enfants et faire vivre pleinement l'esprit « vacances » au sein de la plaine.




- Le matériel

Les animateurs ont accès à du matériel adapté pour organiser des activités créatives, sportives, des jeux, … Le matériel est en suffisance pour éveiller la créativité de l'enfant. Le service dispose de caisses de matériel de base et il est possible de racheter du matériel en fonction des activités prévues. Nous avons également à disposition des malles de livres et de jouets qui permettent aux enfants de s'amuser et de s'occuper en dehors des temps d'activités « cadrées ».

Le budget communal alloué aux plaines permet d'acheter du nouveau matériel et tout ce qui est nécessaire pour les bricolages. La coordinatrice ATL a en charge la mission « courses ». L'équipe lui transmet ses besoins en matériel par le biais d'un groupe privé de discussion « Facebook ». La coordinatrice veille à ce que le budget soit dépensé à bon escient et l'équipe d'animation essaye de fonctionner un maximum avec du matériel de récupération.
Les locaux et le matériel sont agencés de manière que plusieurs activités libres et/ou animations puissent coexister, chaque enfant peut donc à tout moment choisir son activité. Les normes d'encadrement sont respectées pour chaque groupe afin que « temps libre » et activités cadrées coexistent et ce, sous le regard attentif des animateurs.






## AMENAGEMENT DES LOCAUX

La plaine communale prend ses quartiers sur les deux sites de la Commune de Vielsalm éloignés de 1,5 km. Dans chaque cas, l'aménagement des centres permet à chaque enfant de s'épanouir en toute sécurité. Beaucoup d'enfants connaissent ces lieux car ils servent d'accueil centralisé pour le mercredi après-midi. Ils sont donc rapidement à l'aise dans cet espace, qui offre tout le confort nécessaire :

- Ouverture de la plaine dans les locaux de la **crèche « Bébés Rencontres »** (Rue Jules Bary 50 à 6690 Vielsalm) pour les enfants de 2,5 à 5 ans.

Nous utilisons les anciens locaux du service « +3 » de la crèche, auxquels nous avons accès depuis plusieurs années. Nous avons à notre disposition :

- Un hall d'entrée pour accueillir les familles ;
- Un local lumineux et aéré avec du mobilier adapté aux tout-petits ;
- Un espace toilettes adapté à l'âge des enfants et un espace pour le « change » des langes ;
- Un espace qui permet de faire un coin « sieste » ;
- Une cour de récréation ;
- Un accès à une pelouse sécurisée à l'arrière du bâtiment ;
- Et nous avons la chance d'avoir directement accès à la plaine de jeux du quartier située à un pâté de maisons du local.

Le maintien de cette collaboration nous permet d'accueillir les plus petits en toute sécurité dans un espace aménagé pour leurs besoins.





- Ouverture de la plaine dans **les anciens locaux de l'école de Ville-du-Bois** (Ville-du-Bois 133b, 6690 Vielsalm) pour les enfants de 6 à 12 ans.

Ces locaux offrent tout le confort nécessaire pour les enfants de 6 à 12 ans. Ils se composent de deux grandes pièces. La première est aménagée avec plusieurs espaces : un module, une mezzanine, des coins « table » pour les bricolages, un coin lecture, un petit magasin et un espace de repos. La seconde pièce, adjacente, dispose de plus tables et est généralement utilisée pour les repas de midi. Ces deux locaux peuvent être modulés pour former des groupes si nécessaire. Le bâtiment comprend également un espace sanitaire (avec 2 WC et 1 évier), une cour de récréation avec un préau, ainsi qu'un espace vert avec une balançoire. Les animateurs disposent aussi d'une cuisine équipée.

Dans le village de Ville-du-Bois, nous avons accès au Ravel sur lequel nous passons du temps pour faire des balades ou des jeux de piste en toute sécurité. Ville-du-Bois nous offre également comme terrain de jeux des champs et des bois à perte de vue.





⇨ Une coordinatrice brevetée est présente sur chaque site et encadre son équipe composée d'étudiants et d'accueillantes.

## UNE JOURNEE TYPE

Chaque jour, les enfants arrivent « au compte-goutte » puisque les parents sont libres de les déposer quand ils le souhaitent, entre 7h30 et 9h. A chaque arrivée, nous veillons à accueillir l'enfant et à le tenir au fait des activités ou des jeux en cours. Un panneau de communication est affiché dans l'entrée.

Depuis 2019, suite à l'appel à projet « JUMP ! » de l'ONE, un transport peut être organisé le matin et le soir pour les familles qui éprouveraient des difficultés. Les inscriptions se font avec la participation de nos partenaires : l'AMO « L'Etincelle » et la Plateforme de lutte contre la pauvreté infantile (CPAS).

**Nouveauté** : Afin de garantir des animations de qualité, des tranches horaires de présence obligatoire sont désormais établies. Ainsi, aucune arrivée ni aucun départ d'enfant ne sera possible entre 9h et 12h le matin, ni entre 13h et 16h l'après-midi, sauf en cas de force majeure.

- **Aux alentours de 9h**, nous proposons une première animation. Les enfants sont libres d'y participer ou de s'occuper par eux-mêmes.
- Nous prenons alors une première collation aux alentours **de 10h**. Un second temps d'activité commence alors (libre ou cadré).

- **A 12h :** Nous prenons ensemble le **repas vers midi**. Les enfants ont le temps de manger à leur rythme. De la soupe est proposée aux enfants et aux animateurs.
- Après le repas, nous proposons un temps libre à l'extérieur avant de commencer les activités de l'après-midi.
- Pour les petits, la sieste commence **vers 13h**.
- L'après-midi, nous disposons à nouveau de deux temps d'activités et prenons une collation vers **15h**. Un goûter sain et local (fruit et biscuit) est offert à chaque enfant.
- A partir de 16h, les retours commencent jusqu'à 18h00 au plus tard.

Les deux moments d'arrivée et de départ sont des moments importants : la coordinatrice veille à bien communiquer avec les parents. Elle est le relais entre les enfants, l'équipe d'animation et les parents. Les animateurs sont tenus de prendre le temps nécessaire pour accueillir ou dire au revoir à chacun. C'est aussi le moment de faire une brève évaluation de la journée avec l'enfant.

Nous travaillons avec un carnet de communication afin de faire passer les messages importants aux parents ou à l'équipe. Chaque animateur y a accès. Le droit de réserve est de rigueur et rappelé lors de la réunion de préparation.

## LES REGLES DE VIE

Pour bien vivre ensemble, il est essentiel de respecter quelques règles de base. Dès le premier jour de la plaine, une charte des règles de vie est élaborée avec les enfants, puis affichée dans le local. Cela leur permet de s'impliquer activement dans la définition des règles et d'en comprendre l'importance. Nos plaines reposent sur trois grands principes :

- **Faire attention à soi** : ne pas se mettre en danger, éviter de se faire mal…
- **Respecter les autres** : qu'il s'agisse des enfants ou des animateurs, chacun mérite d'être respecté (pas de moqueries, pas de violences, on n'est pas obligés d'être amis, mais on doit se respecter).
- **Respecter le matériel** : éviter le gaspillage, prendre soin des jeux et des équipements, ranger régulièrement.

Si ces trois règles élémentaires ne sont pas respectées, les animateurs peuvent poser des sanctions : demander à l'enfant de s'assoir pendant une brève période, sans pouvoir jouer ; réparer chaque fois que c'est possible (s'excuser, réparer ce qui est cassé, …). Si malgré les interventions de l'équipe, l'enfant continue à transgresser les règles de façon répétée, la coordinatrice se réserve le droit de contacter les parents et de décider d'une sanction plus lourde : le renvoi de la plaine.

Cependant, avant d'en arriver à de telles décisions, l'équipe cherche à comprendre quel malaise peut se cacher derrière un comportement inadéquat et elle tente de mettre en place un cadre rassurant pour chaque enfant.

## ACCUEIL DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUE

**Deux semaines EXTRAordinaire… et bien plus encore !!**

Tout au long de l'année, notre service accueille des enfants porteurs de handicap lors des différentes périodes de vacances. Certains reviennent régulièrement et deviennent de véritables habitués de la plaine !

Par ailleurs, nous maintenons deux semaines d'accueil en intégration lors des plaines d'été, permettant à de nouveaux enfants de participer aux activités aux côtés du groupe dit ordinaire. Depuis le subside d'impulsion de l'AWIPH en 2014, notre engagement dans l'inclusion n'a cessé de se renforcer, notamment grâce à l'appel à projets « JUMP ».

Chaque nouvelle demande est étudiée au cas par cas, mais a priori, il n'y a aucune restriction à l'inscription : tout enfant est le bienvenu, quel que soit son handicap, et le service s'engage à fournir l'encadrement adapté à chaque situation.

L'équipe prépare ces semaines avec une attention particulière. Les animations sont conçues pour être accessibles à tous. Si nécessaire, les animateurs peuvent bénéficier d'une formation de sensibilisation au handicap, dispensée par des organismes comme « Le Tisserand » (Promemploi) ou « Andage » asbl. Du personnel qualifié peut également être présent sur le terrain pour assurer un accompagnement adapté.

La coordinatrice rencontre au préalable les parents de chaque enfant porteur de handicap inscrit. Cet entretien est l'occasion pour elle de récolter un maximum d'informations sur l'enfant (rythmes biologiques, habitudes alimentaires, situations à éviter, socialisation, …).





## LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### ***Faciliter la socialisation :***

Grâce au centre de vacances, votre enfant retrouvera des amis connus ou en rencontrera d'autres, que ce soit des plus grands à qui il pourra demander un coup de main ou des plus petits à qui il offrira son aide. Il apprendra ainsi le « vivre-ensemble ».

L'enfant accède petit-à-petit à la socialisation au travers de jeux, d'activités de groupe, mais aussi de temps libre à plusieurs.

Nous insistons tout particulièrement sur la notion de respect : respect vis-à-vis des adultes, des autres enfants… Même si un enfant a plus d'affinités avec l'un ou l'autre, il est tenu de respecter tous les autres : on n'est pas obligé de s'apprécier, mais on est obligé de se respecter !

Les animateurs veillent à proposer des activités qui aident à tisser du lien : jeux en équipe, jeux de coopération… Si des jeux de compétition sont proposés, nous veillons à ce que chacun y trouve sa place et puisse mettre ses compétences en avant (exemple : course relai avec des enfants en fauteuil roulant).

## ***Assurer le bien-être de chacun***

Chaque jour, nous veillons à offrir un accueil personnalisé à chaque enfant et aux parents. Nous leur communiquerons les choses importantes le concernant (petits bobos, activités réalisées, aspects positifs mais aussi les sanctions que nous aurions éventuellement dû poser).

Nous veillons à ce que chaque séparation soit vécue en douceur et soit bien verbalisée.

Le bien-être de l'enfant passe par des jeux variés, attrayants et adaptés, mais aussi par le respect de son rythme et de ses goûts. Nous accordons une place centrale à son désir.

Enfin, pour nous, le bien-être passe par la verbalisation et la mise en valeur de ce que chaque enfant fait de bien tout au long de sa journée mais aussi par l'écoute et le dialogue avec lui et ses parents.

## ***Encourager l'autonomie***

Favoriser l'autonomie de l'enfant, c'est lui permettre d'arriver à s'en sortir par lui-même, par ses propres compétences, dans le respect de sa liberté d'action et de décision.

Afin de contribuer à son évolution vers l'autonomie, nous favorisons le fait que l'enfant puisse exprimer ses émotions, ses choix, ses attentes grâce à une écoute professionnelle.

Nous sommes attentifs également au fait d'encourager l'enfant dans la voie de l'estime et de la confiance en soi, ceci notamment grâce à la verbalisation et à l'empathie (en allant le rejoindre dans ce qu'il vit).

Les animateurs encourageront donc l'enfant à faire certaines choses tout seul, tout en veillant à sa sécurité.

## ***Prôner la participation de chaque enfant***

Les enfants sont invités à participer à l'organisation du Centre de vacances. Ils peuvent ainsi exprimer leurs besoins et envies, que ce soit en matière d'aménagement de l'espace, d'activités de groupe, d'organisation de la journée…

Chaque matin, la journée commence par une discussion de groupe sur les activités prévues ; les animateurs recueillent ainsi les avis et idées des enfants. Il est en outre clairement dit aux enfants qu'ils ont le droit d'exprimer leurs envies tout au long de la semaine. Nous tenterons d'en tenir compte si toutefois ces idées sont compatibles avec le présent projet pédagogique.

## CONCLUSION

Nous œuvrons pour l'épanouissement de vos enfants et veillons à ce qu'ils passent des vacances inoubliables, entourés d'une équipe éducative bienveillante et dynamique. Notre centre de vacances se veut inclusif, afin que chaque enfant y trouve sa place, quelles que soient ses particularités.

Au-delà du simple accueil, nous mettons tout en œuvre pour offrir des moments de découverte, de partage et d'aventure, à travers des activités variées mêlant jeux, exploration, créativité et culture. Notre priorité est de permettre à chaque enfant de grandir, de s'exprimer et de créer des souvenirs précieux, dans un cadre sécurisant et stimulant.

Nous restons à votre disposition pour toute information ou question relative à l'accueil de votre enfant. N'hésitez pas à prendre contact avec le service « Accueil Temps Libre » au **080/29 28 09**.



Projet d'accueil mis à jour en MARS 2025

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

## Article 1 : Opérateur d'accueil et équipe d'encadrement

Nom de l'opérateur : La plaine communale de Vielsalm « La Récré » et « La Grande Récré ».

Pouvoir organisateur : Administration communale de Vielsalm
Responsables du Pouvoir organisateur : Monsieur Elie Deblire, Bourgmestre et Madame Anne-Catherine Paquay, Directrice Générale.

Echevine en charge : **Monsieur Marc Jeusette**

Coordinatrice ATL et personne de contact **: Madame Elisabeth Fagnant (080/29 28 09 – 0493/41 09 61)**

Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville 5, 6690 Vielsalm.

Normes d'encadrement :

L'équipe encadrante est composée d'un coordinateur breveté et d'animateurs par lieu d'accueil. Comme le stipule le décret « Centres de Vacances » (ONE), un animateur sur trois présents à la plaine est breveté. Les autres animateurs ont également l'habitude de travailler auprès d'un public d'enfants. Nous prévoyons un animateur pour huit enfants de moins de six ans, et un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

Le rôle des **animateurs** est d'encadrer chaque enfant lors des divers moments de la journée, lui proposer des animations variées et d'assurer sa sécurité physique et psychologique.

⇨ L'équipe est à l'écoute et à la disposition des parents sur les sites lors de la plaine communale par téléphone au **080/21 61 26** pour les locaux de l'ancienne école de Ville-du-Bois et au **0493/39 09 30** pour les locaux de la crèche « Bébés Rencontres ».

## Article 2 : Dates et lieux d'activités

Durant chaque période de vacances scolaire, la plaine communale ouvre ses portes durant 1 semaine. En été, la plaine ouvre durant 6 semaines.

Fort du partenariat organisé avec le CPAS de la commune de Vielsalm, qui mets à disposition les locaux de la crèche « Bébés Rencontres » nous permettant d'accueillir les enfants âgés de 2,5 à 5 ans (Rue Jules Bary 50, 6690 Vielsalm)

- Dans les locaux de la crèche « Bébés Rencontres » (Rue Jules Bary 50 à 6690 Vielsalm) pour les **enfants de 2,5 à 5 ans**. La capacité d'accueil est de 18 enfants.

- Dans les locaux de l'ancienne école de Ville-du-Bois (Ville-du-Bois, 133b à 6690 Vielsalm) pour les **enfants de 6 à 12 ans.** La capacité d'accueil est de 25 enfants.

## Article 3 : Heures d'ouverture

Le service est ouvert de 7h30 à 18h. Des activités sont proposées entre 9h et 16h.
Un accueil gratuit est disponible de 7h30 à 9h et de 16h à 18h.

Pour garantir des animations de qualité, des tranches horaires de **présence obligatoire** sont établies. Ainsi, **aucune arrivée ni aucun retour d'enfant ne sera possible entre 9h et 12h le matin, ni entre 13h30 et 16h l'après-midi, sauf en cas de force majeure.**

Les parents doivent amener leur(s) enfant(s) et s'assurer de les reprendre avant 18h au plus tard.

## Article 4 : Le public accueilli

Le centre accueille tout enfant **de 2,5 à 12 ans**, quel que soit son lieu de domicile, que ses parents travaillent ou non.
Les enfants sont accueillis sur deux sites en fonction de leur âge :

- Dans les locaux de la crèche « Bébés Rencontres » (Rue Jules Bary 50 à 6690 Vielsalm) pour les **enfants de 2,5 à 5 ans**. La capacité d'accueil est de 18 enfants.
- Dans les locaux de l'ancienne école de Ville-du-Bois (Ville-du-Bois, 133b à 6690 Vielsalm) pour les **enfants de 6 à 12 ans.** La capacité d'accueil est de 25 enfants.

Le centre s'organise donc autour de deux grands groupes d'âges. Les deux sites organisent des activités adaptées. Au moins une rencontre est prévue sur la semaine afin que les enfants puissent faire l'expérience de la mixité.

⇨ Durant l'été, le centre organise ***deux semaines « EXTRAordinaires »***, accueillant ainsi des enfants porteurs de handicap. Afin de permettre leur intégration, l'équipe est dès lors renforcée selon les normes ONE et mène une réflexion quant à l'adaptation des modalités d'accueil. Une analyse de la demande a lieu en amont et ce, avec la famille, un professionnel qualifié et l'équipe d'animation.

## Article 5 : Modalités d'inscription

Les parents doivent inscrire préalablement leurs enfants via un formulaire en ligne (Google Form), et selon les modalités communiquées par le service « Accueil Temps Libre » au moment de la diffusion.

Le nombre de places étant limité, les demandes seront traitées par ordre d'inscription. Ce système permet de gérer les inscriptions de manière plus efficace et garantit un traitement équitable des demandes.

Les parents peuvent inscrire leur enfant par journée. Il est également possible d'inscrire un enfant pour une période plus courte, mais le montant facturé sera équivalent à celui d'une journée complète.

**Un dossier d'inscription** est envoyé aux parents avant le début de la plaine communale. Ils doivent le compléter et le retourner, signé, au plus tard le premier jour d'accueil de l'enfant.

Le dossier comprend les documents suivants :

- Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur (ROI) ;
- Les autorisations parentales (reprise de l'enfant, droit à l'image…) et l'invitation à apposer leur signature pour prise de connaissance du ROI ;
- Le bulletin d'inscription ;
- La fiche médicale.

## Article 6 : Modalités de paiement

Conformément à la décision du Conseil Communal, une redevance communale est établie pour les enfants qui fréquentent le centre de vacances. Cette redevance est due solidairement par chacun des parents de l'enfant ou par son tuteur légal.

La participation financière des parents est fixée à 10.00€ par jour.

**Toute inscription enregistrée est facturée, sauf si l'absence de l'enfant est justifiée par un certificat médical.**

La coordinatrice tient scrupuleusement un registre des présences. Par la suite, une facture sera envoyée dans le mois qui suit la prestation.
Le paiement devra s'effectuer dans les trente jours qui suivent l'envoi de la facture.
A défaut de s'acquitter du montant repris sur l'invitation à payer, le redevable sera mis en demeure et le montant de la redevance sera majoré d'une somme de 10,00€ relative aux frais administratifs. En cas de non-paiement dans le délai imparti, le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

En cas de récidive et sous réserve de la décision du Pouvoir Organisateur, l'accès au centre de vacances pourra être refusé aux familles qui ne sont pas en ordre de paiement.

Au plus tard au mois de mars de chaque année, l'attestation fiscale en matière de frais de garde d'enfant est éditée pour les montants perçus l'année précédente.

## Article 7 : Déroulement d'une journée

Le centre de vacances est un service à destination des parents et des enfants. Il permet aux parents de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle tout en laissant leur enfant en toute sécurité en compagnie de professionnels. Le centre de vacances est organisé selon les dispositions prévues dans le décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française, relatif au Centre de Vacances tel que modifié le 30 avril 2009.

Des activités sont proposées aux enfants à partir de 9h du matin. Celles-ci ne sont jamais imposées, l'enfant peut donc choisir de faire autre chose ou se reposer, dans la mesure où il peut rester sous la surveillance de l'adulte. Les animateurs veilleront à alterner des moments d'activités avec des moments de temps libre, en fonction de l'observation et des demandes du groupe.

Les enfants prendront une collation aux alentours de 10 heures.
Un moment de repas sera organisé de 12h à 13h.
Les enfants prendront ensuite une seconde collation vers 15h30.
Les activités se termineront aux alentours de 16h. Avant 9h et après 16h, du matériel sera mis à disposition des enfants pour qu'ils puissent choisir librement leur occupation, lors de ce temps réservé à « l'accueil ».

L'équipe organise un moment « sieste » pour les plus petits après le repas de midi. Les enfants ont également accès à un coin « calme » tout au long de la journée.

## Article 8 : Collation et fourniture

Pique-nique et collation :
Les enfants doivent donc emporter un pique-nique pour midi, ainsi qu'une collation pour le matin.

- ⇨ Un potage est proposé à midi au prix de 0.50€
- ⇨ Un goûter sain et local est offert aux enfants à 15h30.

De l'eau sera constamment mise à disposition des enfants. Ceux-ci peuvent toutefois emporter d'autres boissons (jus de fruits par exemple), tout en évitant les limonades trop sucrées. L'équipe invite les parents à choisir un pique-nique équilibré et des collations saines (céréales, fruits, yoghourts…).

Fourniture :
Il est demandé aux parents de prévoir des habits et des chaussures adaptés à la météo et aux éventuelles activités prévues.
Afin d'éviter tout vol ou dégradation, il est demandé aux enfants de ne pas apporter de téléphone, jouets personnels ou autres objets de valeur. L'accueil décline toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol.

## Article 9 : Santé

**La fiche médicale dûment complétée et signée** doit être remise à la coordinatrice au plus tard le premier jour de la plaine.

Une trousse de secours complète se trouve sur chaque site. Celles-ci sont vérifiées et un inventaire est réalisé à chaque nouveau centre de vacances.
Si un enfant doit prendre un médicament, les parents veilleront à en informer l'équipe et fourniront un certificat médical attestant de la prescription médicamenteuse. Tous les soins pratiqués seront répertoriés dans un cahier réservé à cet usage. Les parents en seront systématiquement informés.

En cas d'urgence, la coordinatrice se réserve le droit de contacter les parents si l'enfant est malade lors de la journée. De même, en cas de problème de santé majeur, la coordinatrice se réserve le droit d'appeler le médecin traitant de l'enfant, un autre médecin si celui-ci n'est pas disponible ou le 112.

## Article 10 : Sécurité

Les locaux et les extérieurs sont aménagés de façon à garantir un maximum de sécurité pour chaque enfant.

En aucun cas, les enfants ne peuvent quitter l'enceinte du centre avant qu'un parent ne vienne les rechercher. Le parent ou le tuteur légal est identifié dans le document "autorisation de reprise" qui se trouve dans le dossier d'inscription. Si toutefois, exceptionnellement, une tierce personne devait venir rechercher l'enfant, les responsables légaux devront en informer préalablement le coordinateur.

La personne qui amène et/ou vient rechercher l'enfant se présente à l'entrée du centre. Ce moment est indispensable afin d'établir une bonne relation entre l'équipe et les parents. Il peut être l'occasion de transmettre une information importante (état de santé, comportement, ressenti…).

Si un enfant rentre à pied ou à vélo sans être accompagné d'un adulte, une autorisation doit être complétée par le parent.

Un plan d'urgence et d'évacuation, en cas d'incendie, a été élaboré et est affiché dans les locaux.

Transport : Lors d'un éventuel ramassage (matin et soir) ou lors d'une sortie extérieure, les enfants peuvent être véhiculés dans le bus communale ou un minibus. En inscrivant son enfant à la plaine de vacances, le parent marque son accord à cet égard.

## Article 11 : Assurance

L'Administration communale contracte une police d'assurance en responsabilité civile et accidents corporels destinée à couvrir l'équipe encadrante et les participants et ce, pendant les heures d'ouverture du centre de vacances.

## Article 12 : Règles de vie

Afin de faciliter la vie en commun, des règles de vie seront d'application pour tous au sein de la plaine. Il s'agit de règles relatives au respect des personnes et du matériel. Celles-ci seront précisées aux enfants en début de plaine et régulièrement rappelées par la suite. En cas de transgression de ces règles, l'enfant sera sanctionné, essentiellement, dans une perspective de réparation.

Dans le cas de transgressions graves compromettant le bon déroulement des activités ou exposant des personnes à un danger physique ou moral, la décision d'exclure l'enfant du centre de vacances peut être prise et ce, en concertation avec l'équipe et le P.O.

## Article 13 : Objectifs pédagogiques

L'équipe travaille régulièrement son projet d'accueil. Des réunions de préparation ainsi qu'une évaluation sont prévues avec l'équipe d'animation avant chaque plaine. Ces moments permettent de faire sans cesse évoluer ce projet face aux réalités de terrain. Le Centre de vacances de la Commune de Vielsalm respecte le code de Qualité.

L'objectif est d'offrir aux familles un centre de vacances de qualité, accessible à tous les points de vue : financier et géographique, leur permettant de concilier au mieux les responsabilités familiales et professionnelles, en toute sécurité, tout en visant l'épanouissement et le bien-être de chaque enfant.

Administration communale de Vielsalm
Rue de l'Hôtel de Ville, 5 6690 VIELSALM
Service « Accueil Temps Libre » : 080/29 28 09.
Numéro de compte : BE44 0910 0051 5745

Mise à jour en mars 2025